

## 9-1 modification des tarifs de demi-pension et de participation des usagers aux charges communes pour 2017:

Le Gestionnaire explique qu'à la suite d'une communication très tardive (depuis la réunion de la Commission Permanente du jeudi 24 novembre) de l'évolution du prix d'achat auprès du Lycée Bertène Juminer pour l'année 2017 oblige à proposer au Conseil de réviser les propositions de tarifs du S.R.H. et participation des usagers aux charges communes de ce Service adoptés lors de la séance du 5 juillet 2016.

En effet le tarif de vente au L.P. Raymond Tarcy passe de 2,35€ à 2,70€ le repas. Cette augmentation, de 0,35€ du coût du repas, que l'on est obligé de faire supporter par l'utilisateur du fait de marges inexistantes entraîne par effet cliquet lié au taux de reversement à la collectivité (22,50%), une augmentation des tarifs de 0,45€ par repas, (0,35€ iront à l'achat du repas et 0,10€ [=22,5% de 0,45€] iront au reversement à la Collectivité, soit 19,22% d'augmentation. Compte tenu de la fixité des tarifs du Lycée Bertène Juminer, depuis 2015, la variation moyenne annuelle est donc de 4,74%.

Les tarifs de repas pratiqués au L.P. Raymond Tarcy ont très peu variés de 2014 à 2016.

Sur cette dernière année :

- le prix élève avait progressé de 0,10€, passant de 3,50€ à 3,60€,
- le tarif des commensaux A (CUI/CAE) avait reculé de 0,10€, passant de 3,70€ à 3,60€
- celui des commensaux B (AED) était resté stable : 4,20€
- quant au tarif commensaux C (tous les autres) il avait été ramené de 5,20€ à 5,00€

Ces tarifs très serrés, pratiqués par le L.P. Raymond Tarcy, permettent déjà très difficilement d'assurer l'équilibre de ce Service qui est censé s'autofinancer.

L'évolution tarifaire qui s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier sur l'achat de nos repas auprès du Lycée Bertène Juminer nous oblige donc à revoir les tarifs pratiqués pour 2017.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les propositions de tarifs suivants :

	2016	2017	progression	variation moyenne annuelle 2014/2017
élèves	3,60 €	<b>4,05 €</b>	12,50%	3,72%
commensaux A	3,60 €	<b>4,05 €</b>	12,50%	2,29%
commensaux B	4,20 €	<b>4,50 €</b>	7,14%	1,74%
commensaux C	5,00 €	<b>5,40 €</b>	8,00%	0,95%

Il est également proposé au Conseil d'adopter une participation des usagers aux charges communes de **12,50%**. Cette modération permet de proposer les tarifs ci-dessus.

Ce niveau limite les marges de manœuvre du Service puisque les frais de fonctionnement pour l'année vont s'élever à 2877,14€ (hors viabilisation, eau+ électricité, pour laquelle 1000€ qui sont versés au service ALO).

Même en l'absence d'une nouvelle évolution des coûts d'achats, il sera nécessaire dès l'exercice 2018 de renforcer une marge de fonctionnement plus en adéquation avec les besoins en majorant cette participation ce qui conduira à une nouvelle évolution des tarifs.

Pour l'exercice 2017 nous avons cherché à faire oeuvre de modération pour lisser au strict minimum l'évolution des tarifs.

*Monsieur Pamphile demande si on est obligé d'accepter cette augmentation et si on est tenu de passer par le Lycée Juminer.*

*Il lui est répondu qu'en dehors de ce fournisseur nous n'avons pas la capacité de production sur place, qu'elle demanderait un réaménagement et un ré-équipement. Que nos volumes sont trop faibles pour qu'on arrive à l'équilibre en cas de confection autonome, sauf à faire venir des élèves d'autres établissements, à modifier l'équipement et à obtenir des postes ATTEE supplémentaires.*

*Sur le marché il y a la SODEXHO mais il serait très étonnant que les coûts soient inférieurs et on ne sait pas s'ils sont présents sur Saint Laurent. Reste le CHOG qui a déjà dépanné le lycée Juminer lors de pannes mais dont on ne sait pas s'il accepterait et à quel coût.*

**Votants :12 Abstention :1 Exprimés : 11 Contre:0 Pour : 11 Adopté**